

Sécurité incendie... combien de temps faudra-t-il encore attendre ?

Cela fait maintenant plusieurs semaines, pour ne pas dire davantage, que le **poste SSI installé au PCI** est en défaut.

Si aujourd'hui, **l'UFAP UNSa JUSTICE** décide de mettre une nouvelle fois en lumière ce dysfonctionnement, ce n'est certainement pas pour alimenter une polémique, mais pour rappeler une évidence.

Nous sommes dans un établissement pénitentiaire recevant du public, où des personnels exercent 24H/24 et 365 jours par an.

Un système de sécurité incendie défaillant dans un tel établissement ne peut pas être considéré comme un simple problème technique ou comme une difficulté secondaire.

Ce dysfonctionnement, nous l'avons malheureusement déjà connu il y a quelques années. Et force est de constater qu'**aucune véritable évolution dans le bon sens ne semble avoir été apportée.**

Aujourd'hui encore, l'établissement reste dans un délai d'attente que nous considérons comme *beaucoup trop long*, alors même que les enjeux de sécurité sont majeurs.

Les conditions de sécurité de la structure, tout comme les conditions de travail des personnels, laissent sérieusement à désirer.

Nos instances supérieures connaissent-elles réellement les conditions dans lesquelles nos collègues exercent quotidiennement leurs missions sur le terrain ?

Ces déclenchements et alarmes à répétition obligent systématiquement les agents présents dans les bâtiments à effectuer des vérifications afin de s'assurer de la réalité ou non d'un éventuel départ de feu.

Cette situation entraîne une **mobilitation permanente des personnels**, qui doivent intervenir à chaque alarme, *alors même qu'ils sont déjà confrontés à des conditions de travail particulièrement compliquées.*

Et inutile de rappeler les contraintes et les difficultés supplémentaires rencontrées **en service de nuit**, lorsque les effectifs sont réduits et que chaque intervention pèse davantage sur les agents présents.

Comment est-il possible que, dans un établissement pénitentiaire, un dysfonctionnement aussi important puisse perdurer sans qu'un dispositif de maintenance garantisse l'intervention et la réparation par une société spécialisée dans un délai raisonnable ?

La sécurité de la structure ne peut pas être soumise à des délais d'attente interminables.

L'UFAP UNSa JUSTICE refuse que les personnels soient placés dans une situation où ils doivent, au quotidien, **composer avec un système de sécurité défaillant.**

Qui sera responsable si un incendie venait malheureusement à se déclarer ?

- Les agents du PCI qui auront passé, leur journée et leur nuit à acquitter des alarmes ?
- L'agent qui, face à une succession de déclenchements intempestifs, n'aura peut-être pas été suffisamment réactif au moment critique ?
- Les personnels d'encadrement ?
- Ou ceux qui, aujourd'hui, auront laissé perdurer cette situation malgré les alertes ?

Il est hors de question que la responsabilité repose, demain, sur les seuls agents présents sur le terrain alors que **les dysfonctionnements sont connus et signalés.**

Pour toutes ces raisons, **L'UFAP UNSa JUSTICE** interpelle les différents services de l'établissement ainsi que les services de la DISP du Grand Ouest. Nous demandons que **des mesures concrètes et rapides soient prises** afin de rétablir un fonctionnement normal et fiable du système de sécurité incendie.

La sécurité des personnels et de l'ensemble des usagers de l'établissement **ne peut souffrir d'aucun délai supplémentaire.**

Si demain et nous ne le souhaitons évidemment pas, un incident ou un accident devait survenir au sein de notre structure, personne ne pourra prétendre que les problèmes étaient méconnus.

L'UFAP UNSa JUSTICE, une présence quotidienne...

Caen le, 07 Octobre 2026
Le secrétaire local
B.BRASME